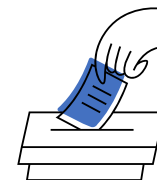


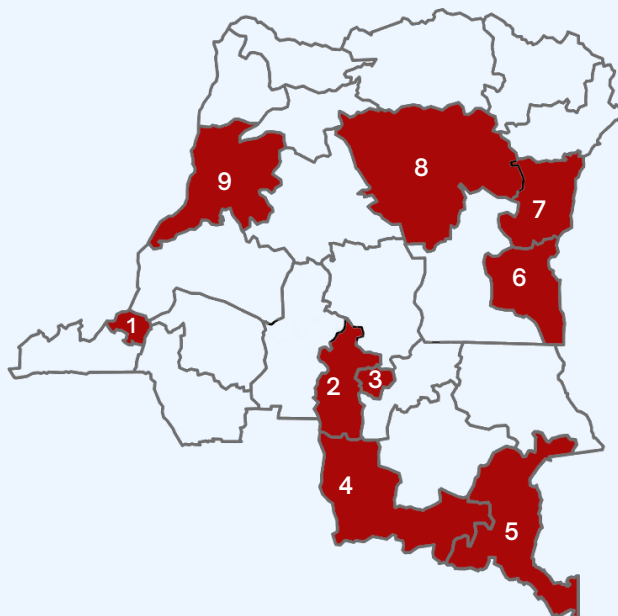
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 26
23 JANV. – 5 FEV. 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

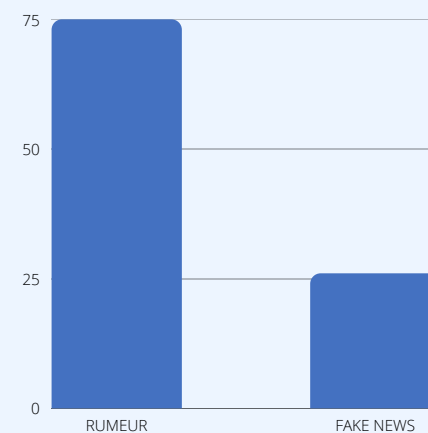


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



Parmi les 101 feedbacks collectés durant cette période, 75 sont des rumeurs, 26 fausses informations.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Lamuka annonce la découverte de centres fictifs d'enrôlement et accuse la CENI de « préparer le chaos ».



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Lors de la présentation du rapport de son équipe de coordination des opérations électorales (COEL), vendredi 27 janvier 2023, la plate-forme politique de l'opposition, Lamuka, a dénoncé l'existence de centres fictifs dans la première aire opérationnelle. Cependant, ils n'ont pas désigné spécifiquement des centres ni donné de détails.

D'après Lamuka, pour démontrer les erreurs de la CENI, « il suffit de constater que les centres d'enrôlement et le nombre de kits réels ne correspondent pas à la cartographie publiée par la CENI. Certains centres répertoriés n'existent même pas. En revanche, on a découvert des centres fictifs », affirme le coordonnateur de COEL, Jean Félix Senga, selon ses propos relayés par ACTUALITE.CD.

Interrogé à ce sujet, le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis Kadima, a rejeté ces affirmations. Il parle plutôt d'une délocalisation. « L'affirmation de l'existence de centres fictifs est infondée. Certains directeurs d'écoles n'ont pas voulu de la CENI. Nous avons alors dû délocaliser ces centres. Certains pensent que ces délocalisations sont des centres fictifs. C'est faux et nous n'avons pas d'intérêt à avoir des centres fictifs. », avait réagi Denis Kadima sur 7SUR7.CD.

Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” De tous les enrôlements qu’on a connus dans ce pays, c’est vraiment le pire. Dans la deuxième ville du pays, certains centres ont déjà commencé à marchander la carte d’électeur, c’est vraiment triste.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Ghislain Kalwa Chulu, coordonnateur du cadre de concertation de la société civile de la province du Haut-Katanga, confirme avoir eu échos de ces allégations. Mais, selon lui, il s’agit plutôt de cas isolés qui, toutefois, après enquête, n’ont pu être confirmés.

« Nous avons reçu des informations dénonçant des cas de marchandage pour accéder à certains centres. Nos collègues qui ont enquêté sur place n’ont pas permis de confirmer l’existence de tels cas. Il faut maintenir la vigilance et dénoncer de tels abus s’ils se reproduisent. », a-t-il dit.

Il encourage la population à appeler les numéros verts mis à disposition par la CENI afin de dénoncer pareils cas :

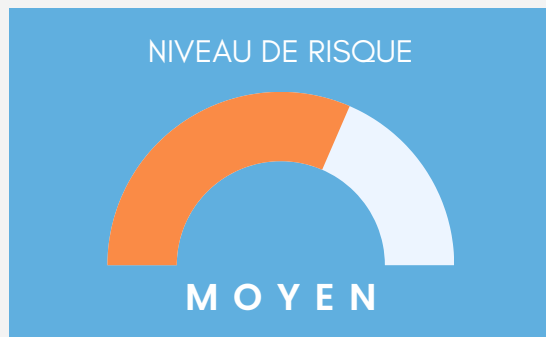
« Dans le souci de mettre fin aux pratiques inciviques et antivaleurs de monnayage dénoncées au cours de l’opération d’identification et d’enrôlement des électeurs dans certains centres d’inscription des électeurs, la CENI met à la disposition du public les numéros suivants +243 819 561 641 ; +243 847 680 466 ; +243 977 316 978 pour les dénoncer. Les mauvaises pratiques incluent : le monnayage, la corruption et tout désordre dans les centres d’inscription ainsi que les autres faits susceptibles de perturber la bonne marche de l’opération. La CENI rappelle à l’opinion publique que l’accès aux centres d’inscription, l’identification et l’enrôlement des électeurs sont entièrement gratuits », peut-on lire dans la note circulaire de la centrale électorale, publiée le 3 février 2023.

Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Fin novembre 2022, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a sollicité du gouvernement un budget de près de 31 millions USD officiellement pour la mise en place du personnel. En réalité, elle voudrait remplacer les anciens agents. Pourtant, elle n’a pas le droit de le faire pendant une année électorale.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Aucune mise en place du personnel n’a été prévue à un mois de l’opération fatidique de l’enrôlement des électeurs, encore moins une demande de fonds sollicitée auprès du gouvernement. Pendant cette période, la centrale électorale publiait son calendrier électoral », explique la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui a balayé du revers de la main cette déclaration.

S’agissant de l’affirmation selon laquelle la CENI ne peut pas remplacer son personnel pendant l’année électorale, l’article 39 de la loi portant organisation et fonctionnement de la CENI stipule que : « les cadres et agents techniques et administratifs de la CENI sont recrutés selon des procédures d’appel à candidatures définies par le règlement intérieur. Le statut des cadres et agents du secrétariat exécutif national, des secrétariats exécutifs provinciaux ainsi que des antennes est fixé par le règlement administratif et financier de la CENI ».

À la lumière de cet article de la loi organique de la CENI, tout porte à croire que la déclaration est fausse puisqu’aucun appel à candidatures n’a été rendu public. La seule demande de fonds adressée au gouvernement par la CENI remonte au début de l’année 2022 et concernait l’installation des nouveaux membres du bureau et de la plénière. Pour ce qui est des autres financements, la CENI et le gouvernement ont établi un plan de décaissement qui ne nécessite pas de requête spécifique de la part de la centrale électorale.

Rumeur #4 Récoltée en Equateur

” Même si on prolonge les jours pour l'enrôlement, cette opération sera un échec, car beaucoup des gens ne seront pas enrôlés.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le prolongement de l'opération vise à permettre à un maximum de gens de s'enrôler. La prolongation a été motivée après constat que de nombreux électeurs ne s'étaient pas encore enrôlés. Si la CENI prend des mesures adaptées pour corriger tout ce qui ralentissait l'enrôlement, il y aura davantage de personnes enrôlées pour les élections à venir. Il serait donc imprudent et précipité d'affirmer que le prolongement ne va pas permettre d'augmenter le nombre de personnes enrôlées. Évidemment si la CENI ne prend pas de dispositions, le temps supplémentaire qui lui est accordé ne permettra pas d'enrôler tout le monde », explique Luc Lutala, analyste électoral au sein de la Synergie des missions d'observation citoyenne des élections (SYMOCEL).

De manière globale, « le monitoring de la CENI jusqu'au 7 février 2023 dans la première aire opérationnelle se présente comme suit : sur 9 200 centres d'inscription prévus, 9 200 sont opérationnels soit 100 %. Le nombre d'électeurs attendus est de 18 694 542 et à ce jour, le nombre de personnes enrôlées est de 12 030 470 soit 64,35 %, Plus précisément, 6 208 233 hommes et 5 822 237 femmes », a détaillé Patricia Nseyi, rapporteur de la CENI, lors d'une conférence de presse, mercredi 8 février 2023. Cependant, en Équateur, « 614 932 personnes ont déjà été enrôlées, soit 52,03 % de la population », selon la CENI.



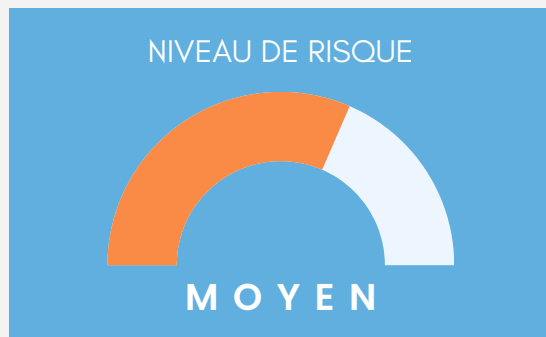
Rumeur #5

Récoltée au Kasai-Central

“ Les Congolais semblent être plus intéressés par l’élection présidentielle qu’aux autres élections. Cela s’explique par le fait que le Président de la République est la première institution, et qu’il détient le pouvoir décisionnel ultime dans la gestion de la chose publique.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« C’est normal que le Président de la République soit le poumon principal pour booster le développement d’un pays et soit garant du bon fonctionnement des institutions. Lorsque le Président de la République chancelle, il est alors dans l’incapacité d’assurer un contrôle rigoureux du gouvernement en place. Ainsi on assiste à une dégringolade de la situation sociale, politique, économique, administrative, etc. », Nestor Maroyi, coordonnateur de l’Ordre national des experts électoraux, ONEEL.

« Pour les Congolais, le détenteur du vrai pouvoir c’est le chef de l’État. Et donc, sa mandature est considérée comme la plus importante. Dans les échanges avec les compatriotes, on comprend que le changement social du pays dépend de la responsabilité et de l’implication du chef. Mais il va falloir que les Congolais réalisent que le Président a un mandat totalement différent de celui des députés », estime Luc Lutala, analyste politique et électoral au sein de la SYMOCEL.

Rumeur #6

Récoltée à Kinshasa

” Après avoir lu le rapport de la CENI, le taux des enrôlés à Kinshasa est seulement de 37 % par rapport aux objectifs assignés. Crainte d'un glissement surtout si le taux est faible dans les autres coins du pays...



Twitter



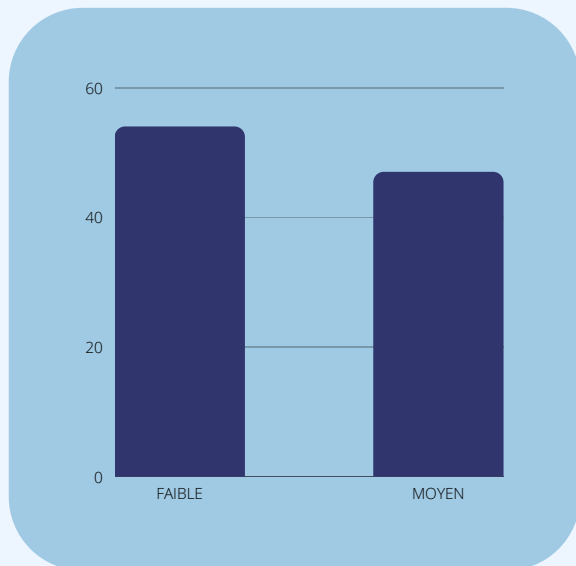
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le rapport de la CENI sorti après les 30 premiers jours ne peut pas nous permettre de déterminer quel sera le rythme du processus électoral, car la CENI a décidé de prolonger la durée d'enrôlement. Il faut attendre le rapport des 30 jours dans la deuxième aire opérationnelle pour déterminer si la CENI a amélioré le système d'enrôlement dans les aires opérationnelles. Donc on ne peut pas, à ce stade, affirmer que le premier rapport de la CENI sur l'aire opérationnelle 1 (AO1) permet de déduire qu'il y aura un glissement. Il faudra attendre le rapport de l'AO2 pour voir si la CENI est devenue plus performante ou s'il y a eu les mêmes failles qui ont été constatées avant », Luc Lutala, analyste politique et électoral au sein de la SYMOCEL.

« Les statistiques présentées par la CENI à la date du 23 janvier 2023 ne sont que des données provisoires de quelques centres d'inscriptions qui ont pu remonter leurs données au niveau des antennes ensuite au niveau central de la CENI. Donc ces chiffres sont appelés à être modifiés progressivement, au fur et à mesure que les données remontent des différentes antennes et sont centralisées au niveau du serveur de la CENI. La CENI va certainement atteindre les objectifs dans la mesure où les pannes qui ont été décelées dans la première zone opérationnelle ont été prises en compte. D'une manière générale, les opérations se déroulent avec satisfaction dans les 9 provinces de l'AO2. On peut atteindre ou même dépasser les estimations si toutes les parties prenantes mobilisent les citoyens pour aller s'enrôler. » Jean Baptiste Itipo, directeur de communication à la CENI.

ANALYSE

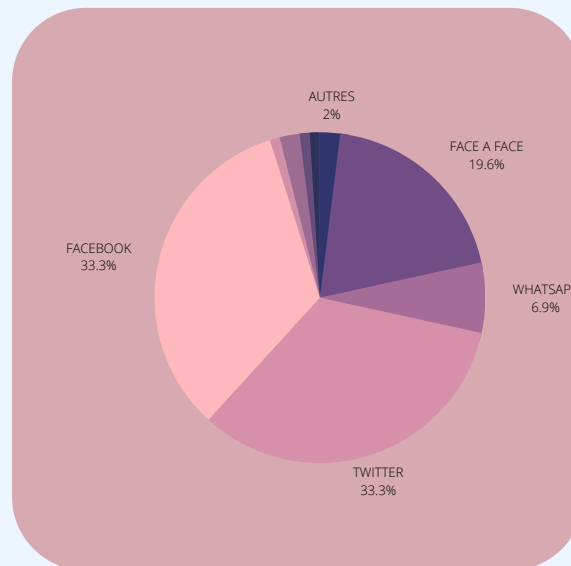
Niveau de risque



Du 23 janvier au 05 février 2023, nous avons collecté 101 rumeurs dans 7 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 75 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 34 sur Twitter, 34 sur Facebook et 7 sur WhatsApp ; et 26 provient de la collecte hors ligne dont la majorité sont des discussions en face à face.

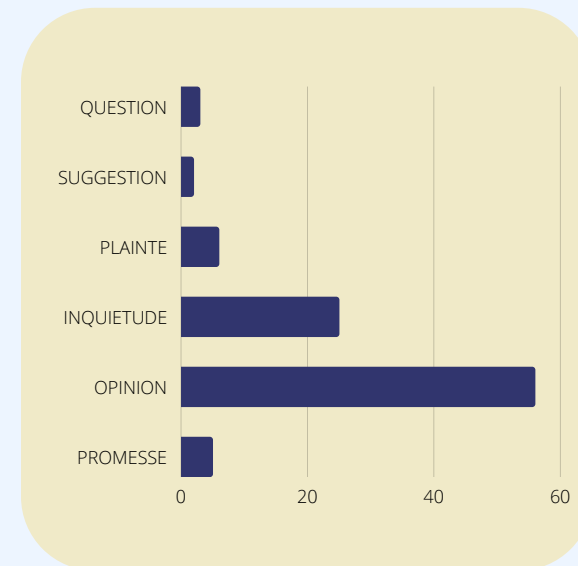
47 de ces rumeurs ont un niveau de risque moyen, 54 un niveau de risque faible.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter Facebook dont des canaux qui ont plus été utilisés pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 34 feedbacks chacun suivi des discussions en face à face avec 20 feedbacks.

Type de Commentaire



56 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 29 inquiétudes, 6 plaintes, 5 promesses, 3 questions et 1 suggestion.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

📞 +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 26

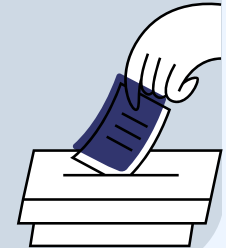
23 JANV. – 5 FEV. 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 11 février 2023

